

mettant en cause des situations personnelles ;
 On vote à bulletin secret.

Par onze voix pour et quatre voix contre, les propositions
 de la Commission des Finances sont acceptées.

30 Exploitation de la Plage du Chêne

M. Adame Peccquet desire céder à Madame Cottelle, les
 droits qu'elle tient de son bail du 23 Décembre 1948.

Le Conseil prend acte de cette déclaration et autorise
 M. le Maire à traiter avec l'acquéreur sur avenant consistant
 que Madame Cottelle soit substituée à Madame Peccquet
 pour tout ce qui concerne l'exploitation de la Plage du Chêne,
 le Cinéma de plein air dont le Jardin du Parc

M. et Mme Marchot demandent à exercer dans le
 Jardin du Parc et pendant la saison d'été, des représentations
 cinématographiques.

Le Syndicat du Parc accueille cette initiative avec
 faveur et la Commission des Finances a préparé la
 convention ci annexée accordant pour 3 ans à M. et Mme
 Marchot la possibilité de donner des spectacles cinéma-
 tographiques dans le théâtre de verdure du Jardin du
 Parc, du 15 Juin au 15 Septembre de chaque année.

Cette concession est accordée sous certaines condi-
 tions et contre une redevance de 5.000 francs par saison

Approuvé le 20.2.53
 53007

Approuvé le 20.2.53
 53008